

ovinsviande

→ CONSEILS → INTERVENTIONS → TÉMOIGNAGE

SANTÉ DU TROUPEAU OVIN : MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR !!!

→ Bâtiments, alimentation, vaccinations, génétique... De nombreux critères conditionnent l'état sanitaire d'un troupeau. Le service ovin viande fait le point.

En général, ça coûte beaucoup moins cher de respecter quelques règles sanitaires et hygiéniques que de traiter plus ou moins en catastrophe lorsque le mal est fait : les traitements curatifs sont onéreux et stressants pour l'éleveur !!!

Un environnement sain pour un troupeau sain !

Les conditions de vie des animaux jouent un rôle important dans la prévention sanitaire ! Pour les bâtiments, le principe est simple, c'est le programme 3 D : désinfecter, désinsectiser, dératiser.

Ce programme doit être fait correctement, au moins une fois par an en action préventive, avec les bons produits et les bonnes doses. Il est conseillé de le faire avant la ou les périodes de mises bas.

Il est également important d'avoir une ambiance dans les bâtiments correcte. Pour cela, prévoyez :

- un renouvellement suffisant de l'air sans courant d'air ;
- une densité animale correcte ;
- un paillage journalier et suffisant.

Une alimentation correcte permet de prévenir à toutes les maladies métaboliques. Quelques règles simples sont à respecter :

- Ne pas distribuer de fourrages mal conservés, moisissés... et éviter les pâturages froids ou gelés (sinon distribuer du bon foin avant).
- N'accepter aucun déficit en azote dans la ration.
- Distribuer un CMV adapté à chaque stade physiologique et à chaque type de ration.
- Fractionner la distribution de concentrés si les quantités sont importantes.
- Veiller à ménager des périodes de transition de deux semaines environ en cas de changement d'alimentation. Eviter les changements d'alimentation en période de mise bas et de lactation et soyez vigilant pendant la période de mise à l'herbe (CMV enrichi en magnésium en fin d'hiver).

Ces quelques règles très générales, peuvent se révéler primordiales pour maintenir votre trou-



Le parage des onglons est fortement conseillé au moins une fois par an en prévention du piétin.

peau dans un bon état sanitaire et le tenir éloigné de crises sanitaires importantes.

Des interventions régulières

■ La lutte contre les parasites internes

Les pics parasitaires apparaissent en fin de printemps et à l'automne. Il vous faut donc intervenir pour protéger vos animaux durant ces périodes.

· **A l'automne** : Traitez contre les strongles, les œstres, les grandes et petites douves lors de l'entrée en bergerie.

· **Au printemps** : Traitez contre les strongles un mois avant la mise à l'herbe. Si possible, traiter tous les mois le ténia sur les agnelles et les agneaux d'herbe.

· **L'été** : Traitez contre les strongles et les œstres si votre exploitation est régulièrement atteinte. Traitez la grande douve sur sols humides et la petite douve sur coteaux secs.

La prévention passe également par la connaissance des parasites présents sur l'élevage. Pour cela vous pouvez effectuer des coprologies lors des pics parasitaires (automne, printemps) ou des autopsies !! Attention, il se peut que votre troupeau soit infecté même si la coprologie est négative.

N'oubliez pas non plus de déparasiter les chiens 2 à 3 fois

par an avec un vermifuge ténicide !

■ La prévention contre les parasites externes.

Le mieux est de passer le troupeau à la douche (ou au bain) un mois après la tonte avec un insecticide en prévention contre la gale, les mélophages, les tiques et les poux.

Rappel : la Maison de l'élevage met gratuitement à disposition des éleveurs une douche pour traiter les brebis.

■ Le contrôle du piétin

Le piétin apparaît lorsque les

animaux sont en pâtures humides. Contrôlez-le en saison humide : au printemps après la mise à l'herbe et à l'automne. En prévention, il ne faut pas oublier :

· Le parage des onglons au moins une fois par an (en dehors des périodes de lutte et de la fin de gestation).

· Le pédiluve au moins une fois par semaine avant la période de risques (formol à 10 % ou Sulfate de cuivre à 10 %). Le stationnement des brebis à la sortie du pédiluve doit s'effectuer sur une aire saine (bétonnée).

· De maintenir la sortie de bergerie propre (éviter la boue !) et une litière sèche.

Des vaccinations raisonnées

Les vaccinations contre les maladies abortives notamment sont à prévoir en fonction de la pathologie dominante de l'élevage.

Pour connaître les causes exactes d'avortement une seule solution : apporter l'avorton au laboratoire pour analyses. Vous pourrez ainsi détecter le microbe responsable de l'avortement et la maladie associée (salmonellose, chlamydie, fièvre Q). Attention un résultat d'analyse négatif ne signifie pas que l'avortement n'est pas infectieux. La toxoplasmose et la border disease, par exemple, ne peuvent être identifiées

que par prélèvements de sang.

Il existe des vaccins que pour certaines de ces maladies (chlamydie, fièvre Q, salmonellose, toxoplasmose notamment). Ces vaccinations anti-abortives sont à faire 15 jours à 1 mois avant la mise en lutte.

Les vaccinations visant à protéger l'agneau de différentes maladies (rouget, ecthyma, entérototoxicité, pasteurellose...), si elles sont nécessaires, sont à faire sur les brebis avant la mise bas. Parfois un rappel sur les agneaux est nécessaire.

Pour les nouveaux, la mise en quarantaine... !

- Dans un lieu séparé.
- Pendant 15 jours minimum (c'est le temps d'incubation de la plupart des maladies).

■ Surveillance accrue pour déceler des affections.

■ Pédiluves ou sur-bottes pour toute personne extérieure intervenant dans l'élevage (technicien, vétérinaire...).

■ Pensez aux sérologies d'achat.

En résumé, il vous faut intervenir régulièrement, avant que les problèmes apparaissent et ce en fonction de l'état physiologique des animaux et des pathologies dominantes sur l'élevage.

SERVICE OVIN VIANDE
DE LA MAISON DE L'ÉLEVAGE

zoom sur...

Fièvre catarrhale : inquiétude des professionnels

"Il y a désormais un tel nombre de foyers que je suis assez pessimiste sur le fait que le froid puisse faire disparaître le virus", a estimé, le 4 décembre, Renaud Lancelot, le directeur scientifique du département élevage du centre d'agronomie tropicale du Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, France). Ce jugement prend le contre-pied des messages rassurants des autorités sanitaires sur la disparition imminente et définitive du virus à l'approche des premières vagues de froid,

voici seulement quelques semaines. La fièvre catarrhale pourrait donc réapparaître au printemps 2007. Si tel est le cas, "garder les animaux sur les exploitations durant l'hiver 2006-2007 engendrera d'une part une forte augmentation des coûts et d'autre part provoquera des perturbations de marchés", préviennent les organisations agricoles européennes (Copa et Cogeca). Du fait des mesures de surveillance, les veaux de boucherie, les broutards, agneaux et le bétail de reproduction ne devraient pas pouvoir quitter certaines zones.

Les professionnels réclament la mise en place d'aides "dans les plus brefs délais" afin de compenser les pertes économiques dues aux restrictions de mouvement des animaux pour les exploitations affectées. Selon un dernier bilan réalisé le 1^{er} décembre par la Commission européenne, 2130 foyers de la maladie de la fièvre catarrhale ont été recensés en Europe. Ils se répartissent de la façon suivante: Allemagne, 829 cas ; Belgique, 687 ; Pays-Bas, 447 ; Italie, 146 ; Bulgarie, 13 ; France, 6 ; Luxembourg, 1 ; Portugal, 1.

AGRA

■ Témoignage ■ "UN SOIN PARTICULIER À LA PRÉVENTION !"

→ Marc Rolland est éleveur ovin sur Montredon-Labessonnié. L'aspect sanitaire est un point important de son élevage.

Marc Rolland élève 500 brebis Lacaune viande Ovigest. Les agneaux produits sur l'exploitation sont vendus au GCO sous le label rouge «agneau fermier des pays d'Oc». Le cahier des charges lui impose un certain nombre d'obligations concernant le suivi sanitaire du troupeau. Il note toutes ses interventions, par lot ou par animal, sur le carnet d'élevage qui fait ainsi office de carnet sanitaire.

Une fois par an, Bruno Bonnard, le vétérinaire du groupe ovin du GCO, visite son élevage et réalise avec l'éleveur le plan sanitaire du troupeau. C'est aussi lui qui gère les coprologies, les autopsies, assure quelques visites ponctuelles et renseigne l'agriculteur par téléphone.

Mais Marc Rolland fait aussi appel à un vétérinaire de Castres pour les prophylaxies, les urgences et les soucis importants sur le troupeau. L'éleveur répartit ses achats de produits vétérinaires entre ces deux intervenants.



«Je dépense un peu d'argent en préventif pour éviter d'avoir des conséquences sur plusieurs années !»

Du préventif avant tout !

Pour son troupeau, Marc Rolland réserve une place importante aux traitements préventifs. «Je préfère prévenir que guérir ! Quand un problème sanitaire commence à s'installer dans le troupeau et qu'on met plusieurs semaines à s'en sortir, les impacts sont nombreux : croissance, reproduction, mortalité... Je préfère dépenser un peu d'argent sur les traitements préventifs plutôt que d'avoir des conséquences sur mon élevage pendant plusieurs années !»

Chaque année, il réalise plusieurs traitements systématiques :

- deux traitements antiparasitaires

Tremblante

■ Marc Rolland n'achète que des béliers résistants ce qui lui limite les risques d'avoir un cas de tremblante sur son élevage. Ses agnelles conservées sont issues de son lot d'IA avec des béliers eux aussi résistants (ARR/ARR).

sitaires en mars et en août, juste après la mise à l'herbe, afin de protéger ses animaux contre les strongles, les douves et les oestres. Le traitement se fait par voie orale, en attachant les brebis aux cornadis. Autre point essentiel : les chiens de la ferme sont traités deux fois par an contre le ténia. «Ne pas traiter les chiens, c'est remettre à coup sûr les germes dans le troupeau !» ;

■ pour le piéтин, un passage en pédiluve est réalisé tous les 10 à 15 jours avec une aire d'entrée et une aire de sortie bétonnées (ce qui est très important). Le bain est composé de sulfate de cuivre et de sulfate de zinc. Toutes les brebis, sont parées une fois par an, avant la mise à l'herbe. Les brebis atteintes, sont parées et traitées dès qu'elles boient. Un coupe-onglon électrique acheté en copropriété permet de faciliter ce travail ;

■ en ce qui concerne les maladies abortives, Marc Rolland vaccine toutes ses agnelles avant la mise en lutte. La contention se fait aux cornadis et le traitement est sous-cutané. Le plan sanitaire de son troupeau prévoit un vaccin qui agit contre les enterotoxémies, le charbon et les mammites. 15 jours avant la mise bas, l'éleveur réalise deux injections

d'anti-infectieux pour réduire les risques de clamydiose, fièvre Q et toxoplasmose ;

■ à la naissance, les agneaux reçoivent tous une injection à 2 cc de sélénium. A partir d'un mois d'âge des agneaux, des anticoccidiens sont incorporés à l'aliment du commerce des agneaux et ce pendant un mois. Le vétérinaire est contacté rapidement pour tout problème de boiterie, pulmonaire ou diarrées.

Une alimentation de qualité

En plus du soucis de la bonne santé de son troupeau, Marc Rolland a toujours eu comme objectif d'être en autonomie alimentaire sur son exploitation. Aussi l'éleveur apporte-t-il un soin particulier à la réalisation de ses fourrages. «Pour l'ensilage, j'essaie bien-sûr d'éviter au maximum les mauvaises conditions. Pour les foins, j'utilise un andaineur grande largeur, ce qui diminue le nombre d'aller-retour et évite de ramasser trop de terre et de cailloux. Nous veillons aussi à maîtriser les taupes !»

Depuis 2000, l'éleveur réalise son pressage en balles carrées. Gain en capacité de stockage, en vitesse de conditionnement et en

qualité des fourrages... Les avantages sont nombreux. «En plus, lorsque le taux d'humidité du fourrage est compris entre 18 et 25%, la machine incorpore automatiquement de l'acide propionique au pressage. Cela permet vraiment de bien gérer la conservation des balles.» De manière générale, pour le pressage en balles carrées, le fourrage doit être plus sec que pour les balles rondes afin d'éviter la fermentation. Le gros inconvénient de la méthode, reste donc les risques d'incendie lié au fait que les balles carrées doivent être rentrées immédiatement après le pressage.

Chez Marc Rolland, l'alimentation de base repose donc sur de l'ensilage d'herbe et du foin. Les céréales et CMV⁽¹⁾ sont apportés aux animaux en fonction de leurs besoins physiologiques. Les apports supplémentaires d'azote sont quasiment nuls. En effet, les foins de 2^{ème} coupe et l'ensilage sont chez Marc, riches en azote :

■ brebis mises à la lutte : ensilage ou foin ou herbe suivant la période + 600g de céréales + CMV ;

■ entretien : ensilage ou foin ou herbe suivant la période

■ fin de gestation (4^{ème} mois) : ensilage + foin de 2^{ème} coupe +

L'exploitation en quelques chiffres

- 500 brebis Lacaune viande
- 82 ha SAU dont :
 - 18,5 ha de céréales
 - 17 ha de PN
 - 46,5 ha en PT (75% dactyle, 25% ray-grass)
- 3 en 2 non systématique
- 2 bergeries (300 + 220 places)

600g de céréales + CMV

■ lactation : ensilage + foin de 2^{ème} coupe + 600 g de céréales + CMV avec une diminution progressive tout au long de la lactation jusqu'au sevrage

Les céréales produites sur l'exploitation sont stockées à plat, sur un plancher ventilé, dans un vieux bâtiment. «Je dératise trois à quatre fois par an. De plus j'ai fermé à cause des chats pour éviter la présence de crottes dans le grain et limiter ainsi les risques d'infestations. Pour les bergeries, je désinfecte deux fois par an à l'ammonium quaternaire, à chaque sortie de fumier. Je le sort avant chaque période d'agnelage. Je désinsectise la litière, les murs et les fenêtres aux périodes propices : mai, juin et juillet à cause des mouches. En période d'agnelage l'été, je pulvérise un insecticide sur les murs et un larvicide au sol. Ça me réduit fortement le nombre de mouches ce qui amène vraiment un plus grand confort aux bêtes!»

S. LENOBLE

(1) CMV : complément minéral vitaminé



Le carnet d'agnelage fait office de carnet sanitaire.

■ Réglementation ■ INFORMATIONS SUR L'AÏD EL KEBIR

→ La DSV rappelle que tout ovin doit être abattu dans un abattoir agréé pour des raisons de santé publique.

La fête religieuse musulmane de l'Aïd El Kebir ayant lieu prochainement aux alentours du 31 décembre 2006. La DSV nous a rappelé la réglementation en vigueur en matière d'abattage clandestin et de transport d'animaux vivants.

Tout ovin doit être abattu dans un abattoir agréé pour des raisons

de santé publique et de protection animale. L'abattage d'un animal en dehors d'un abattoir, dans des conditions illicites, est un délit puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende.

L'administration nous rappelle également que mettre à disposition des locaux, terrains, instal-

lations, matériels ou équipements, en vue d'effectuer ou de faire effectuer un abattage en dehors d'un abattoir est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 4^{ème} classe. Un éleveur régulièrement déclaré auprès de l'EDE peut abattre sur sa propriété des ovins qu'il a élevé lui-même uniquement pour sa

propre consommation familiale.

La DSV nous a également fait savoir que les contrôles des mouvements des ovins vont être renforcés. Ainsi un arrêté préfectoral pris dans les 15 jours qui précèdent cette fête interdira le transport des animaux vivants par des particuliers non déclarés comme détenteurs à l'EDE.

Les abattoirs de Carmaux et de Castres seront exceptionnellement ouverts le 31 décembre 2006. Quelques animaux pourront être abattus pour des particuliers. Le mieux est de contacter directement l'abattoir de Carmaux et la boucherie Bigard pour l'abattoir de Castres.

LA FDO